

Montréal, le 7 juin 2021

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande du Transporteur relative à l'ajout d'une section à  
735-161 kV au poste de la Chamouchouane et d'une ligne  
d'alimentation à 161 kV  
Dossier de la Régie : R-4147-2021**

---

La Régie de l'Énergie (la Régie) a pris connaissance de la contestation de l'AHQ-ARQ<sup>1</sup> des réponses du Transporteur à sa demande de renseignements n° 2 dans le dossier mentionné en objet

La Régie précise que, compte tenu des délais, elle entend maintenir l'audience prévue à sa lettre du 11 mai 2021 à ces fins, le **8 juin 2021**. Cette audience se tiendra par le biais de l'application Teams et vous pourrez vous y joindre via le lien suivant :

**Rejoindre la réunion sur votre ordinateur ou sur votre application mobile**  
[Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#)

À des fins d'efficacité, la Régie saisit également l'opportunité de cette audience pour obtenir du Transporteur des détails sur l'accroissement de charge visée par le projet en cause et l'application des sections C et E de l'appendice J des *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec*. La Régie transmettra, préalablement à l'audience, ses questions sur le sujet.

En conséquence, la Régie demande au Transporteur de rendre disponibles, pour cette audience, les témoins qui seront en mesure de témoigner sur les réponses aux questions contestées et sur les préoccupations de la Régie. Tel que mentionné dans la lettre de la Régie du 11 mai dernier<sup>2</sup>, les justifications juridiques du Transporteur pourront être plaidées par son avocat.

---

<sup>1</sup> Pièce [C-0013](#).

<sup>2</sup> Pièce [A-0008](#).

L'audience débutera à **13h00** et non à 9h30 comme initialement prévu. **Elle pourra se poursuivre jusqu'à 16h.** Les participants sont invités à se joindre à l'application à compter de 12h45 afin de s'assurer du bon fonctionnement de leur équipement.

En respect des règles de la santé publique et de la publication de la CNESST intitulée Mesures de contrôle dans les milieux de travail en contexte d'apparition de variants sous surveillance rehaussée, mise à jour le 7 juin 2021 (maintenant toutefois le port du masque en continu et la distanciation physique et/ou barrières physiques en zone orange), la Régie demande aux participants de retirer leur masque au moment où ils prendront la parole lors de la séance, puisqu'il pourrait nuire à la communication. Il demeure de la responsabilité de chaque participant d'adapter son mode d'organisation et de prendre les mesures qui s'imposent afin de respecter les normes sanitaires en vigueur.

La Régie rappelle aux participants qu'ils doivent s'assurer du respect des directives publiées dans le Guide des participants externes à une audience à la Régie (Microsoft Teams) et de consulter le Guide technique pour les participants aux audiences de la Régie (Microsoft Teams) en vue d'une participation adéquate.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml